

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**Association Équestre Régionale de l'Estrie**

**PROCÈS-VERBAL de la réunion tenue le 22 février 2021**

**ENDROIT : ZOOM**

**HEURE : 18h00**

**1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

- a) La réunion fut appelée à l'ordre par Anne Laplante à 18h00.

**PRÉSENTATION DES OFFICIERS:**

Mme Claudia-Lyne Cuerrier ----- Présidente (absente)  
Mme Annie Goyer ----- Vice-présidente & Dressage  
Mme Léonie Brisson ----- Secrétaire  
Mme Ashley Coulombe ----- Épreuves combinées  
Mme Florence Sansoucy Gendron ----- Chasseurs / Sauteurs  
M Sylvain Hébert ----- Trésorier  
Mme Anne Laplante ----- Communication

**2- DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE :**

- a) Léonie Brisson propose Anne Laplante à titre de présidente d'assemblée. Secondé par. Adopté à l'unanimité.

**3- PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Modifications

- a)

Il est proposé par Léonie Brisson et secondé par Annie Goyer et adopté à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

**4- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2019 TENUE LE 16 décembre 2019.**

Modifications :

- a)

Il est proposé par Éloïse Paré et secondé par Léonie Brisson et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal.

**5- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE:**

Rapport en annexe Annexe 1

## 6- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER :

Rapport en Annexe 2

## 7- RAPPORT DES COMMUNICATIONS

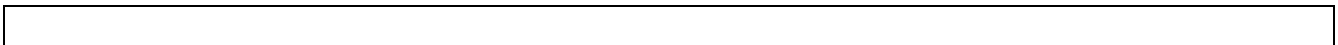
Rapport en Annexe 3

## 8- RATIFICATION DES ACTES DU CONSEIL

Éloïse Paré propose la ratification des actes du conseil. Secondé par Annie Goyer. Accepté à l'unanimité.

## 9- PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

- a) Proposition de mettre un nombre d'inscription minimale pour offrir les épreuves combinées (exemple à Bromont ils offrent l'épreuve pour 4 participants) ou encore de l'offrir à la Finale : le nombre minimal doit être écrit dans l'avant-programme et être partagé à l'avance – **Règlement** : à la discrétion de l'organisateur de concours, ce nombre doit être écrit dans l'avant-programme.
- b) Proposition : si lors du calcul des points, un cavalier s'est présenté avec le mauvais numéro ses points sont perdus (la personne responsable des points ne fera pas d'efforts pour trouver qui est cette personne) – **Règlement** accepté (il faut formuler correctement le règlement)
- c) Proposition : augmenter le prix des classes et/ou autre : **Règlement** : augmentation 5\$ par classe en c/s/e (la division augmente de 15\$)
- d) Proposition : warmup la veille du concours en c/s/e : 5 minutes (15\$) : **Règlement** : 3 minutes 10\$
- e) Dans horse-show online numéroté les schooling de c/s/e pour ceux qui en prennent plus que 1 (pas un règlement mais une note à prendre pour les inscriptions)
- f) Proposition règlement A.3.6 les coachs ne peuvent pas rentrer dans le ring pendant le réchauffement de son élève : **Règlement** : on ne rajoute rien dans l'omnibus
- g) Proposition règlement B.3.2.1 Open card (classe chasseur école) peut être fait à n'importe quel moment de la journée (il n'aura pas besoin de faire une classe de chasse pour être éligible) peut être fait une fois dans la journée par couple cavalier/cheval participant (ou son entraîneur) **Règlement** : il est possible de faire 1 open card par cheval et l'open card est ouvert toute la journée
- h) Proposition : enlever le 1,25 lors des finales **Règlement** : On maintient le coefficient 1.25 à la finale (à voir en dressage si on ne maintient pas le droit de lecteur ou non)
- i) Proposition : classe de modifié le cavalier peut participer aux classes inférieurs ou égales a 2'9. **Règlement** : accepté et rajouté à l'intérieur d'une même compétition un cavalier ne peut participer qu'à une seule classe d'équitation (à valider, même chose pour les médailles)
- j) Proposition : Séparer les résultats des Junior A et amateur : **Règlement** : on maintient tel quel
- k) **Règlement** : calcul du kur pour la médaille en fin de saison les points sont calculés en additionnant les points par position au courant de la saison (comme les autres classes)
- l) **Règlement** : il n'y aura pas de médailles en chasse entraînement au gala



Les règlements acceptés lors de l'aga 2018 ont tous été reconduits et aucun nouveau règlement n'a été proposé

## **10- RAPPORT DE MISE EN NOMINATION**

Un avis d'appel de candidatures a été envoyé à tous les membres au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Nous avons reçu deux nominations : Marie-Claude Talbot et Julie Perron.

## **11- ELECTION DES CANDIDATS**

Florence Sansoucy-Gendron (chasseur-sauteur-équitation), Annie Goyer (dressage), Ashley Coulombe (épreuves combinées) renouvelle pour deux ans à leur poste actuel. Julie Perron (trésorerie) et Marilou Alarie (communication) se joignent à l'association pour une période de 1 an en remplacement et seront en réélection en 2022. Anne Laplante (Caballista) transfert de poste. Marie-Claude Talbot et Éloïse Paré se joignent en tant qu'adjointe.

Voici la composition du conseil d'administration de l'Association Équestre Régionale de l'Estrie. Anne Laplante, Léonie Brisson, Annie Goyer, Florence Sansoucy-Gendron, Ashley Coulombe, Julie Perron, et Marilou Alarie.

Le comité remercie Claudia-Lyne Cuerrier et Sylvain Hébert pour leur présence et leur précieuse aide au cours des dernières années!  
Comité élu par acclamation

## **12- HUIS CLOS ET RÉPARTITION DES POSTES AU SEIN DU CONSEIL**

Présidente : Anne Laplante; VP : Annie Goyer ; Caballista : Anne Laplante;  
Secrétaire : Léonie Brisson & Éloïse Paré; Trésorerie : Julie Perron; Épreuves combinées : Ashley Coulombe; Dressage : Annie Goyer & Marie-Claude Talbot; Chasseur/Sauteur : Florence Sansoucy-Gendron & Éloïse Paré; Communication : Marilou Alarie

## **13- DISCOURS DU PRÉSIDENT**

Félicitations aux nouveaux membres du comité!

## **14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Léonie Brisson et secondé par Florence Sansoucy-Gendron et adopté à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h32.

Secrétaire  
Léonie Brisson

